



## Médiévales

Langues, Textes, Histoire

46 | printemps 2004

Éthique et pratiques médicales

---

### Emmanuelle Santinelli, *Des Femmes explorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*

Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2003, 414 p., 4 planches hors-texte, index.

Caroline Jeanne

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/1034>

ISSN : 1777-5892

#### Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2004

Pagination : 151-153

ISBN : 2-84292-151-8

ISSN : 0751-2708

#### Référence électronique

Caroline Jeanne, « Emmanuelle Santinelli, *Des Femmes explorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge* », *Médiévales* [En ligne], 46 | printemps 2004, mis en ligne le 01 décembre 2005, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/1034>

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.

Tous droits réservés

---

## Emmanuelle Santinelli, *Des Femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*

Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2003, 414 p., 4 planches hors-texte, index.

Caroline Jeanne

---

- 1 Cet ouvrage, qui s'inscrit dans la lignée d'une historiographie recherchant la part des femmes dans l'histoire médiévale, s'intéresse au cas des veuves. André Rosambert en 1923 et Michel Parisse en 1991<sup>1</sup> avaient déjà ouvert la voie ; Emmanuelle Santinelli, dans le cadre de l'édition d'une thèse de doctorat soutenue en 2000, approfondit l'enquête avec la volonté de porter sur cette catégorie spécifique de femmes un regard neuf, en explorant et croisant différentes approches (juridique, religieuse, anthropologique, perspectives du *gender*). Ces pistes de recherche sont appliquées à un espace centré sur la Neustrie de la fin du VI<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Cette « quête des veuves » (p. 26) rigoureuse et minutieuse vise à dégager la spécificité des veuves par rapport aux autres femmes, mais aussi par rapport aux veufs, et à préciser leur place et leur rôle au sein de la famille et de la société. Une analyse fine du vocabulaire désignant les veuves dans les différents types de sources envisagées (lois, capitulaires, canons, œuvres hagiographiques et morales, chroniques, sources diplomatiques) s'impose ainsi comme le préalable indispensable de cette recherche, présentée en trois parties : « La mort du mari et ses conséquences », « Rester veuve ou se remarier ? », et « La veuve dans la société médiévale : place, rôle et pouvoir ».
- 2 Dans la première partie, E. Santinelli fait avec raison leur place aux analyses issues de l'anthropologie pour montrer à quel point la mort du mari et les rites du deuil constituent un moment de rupture. Loin d'être rare au haut Moyen Âge, cette épreuve est au contraire couramment vécue par les femmes : soucieuse de cerner au plus près le veuvage féminin, l'auteur s'essaye à l'exercice difficile que constitue l'évaluation de la fréquence du veuvage et de sa longueur. Il en ressort que, du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, une reine a environ deux chances sur trois de survivre à son mari (p. 49), et que globalement, une

femme semble avoir beaucoup plus de chances de survivre à son mari dans un monde aristocratique où sévissent les guerres publiques et privées, et au sein duquel existent de forts écarts d'âge entre époux. La mort du mari signifie d'abord pour la veuve la perte d'un protecteur. Malgré l'entourage familial, le relais d'autres protecteurs (les communautés religieuses, l'évêque, le prince) et un arsenal juridique censé garantir une certaine sécurité matérielle, les failles de ce système de protection sont aisément mises au jour par E. Santinelli, qui illustre abondamment la situation de vulnérabilité de ces *miserabiles personae* que sont les veuves. La perte du statut d'épouse implique quant à elle la recherche d'un nouveau mode de réintégration dans la vie sociale, sur lequel pèse tout autant la situation personnelle de la veuve (l'âge, le nombre et l'âge des enfants) que le poids des stratégies familiales.

- 3 La deuxième partie explore successivement les trois solutions offertes aux veuves et à leur famille, dont le rôle est loin d'être négligeable au moment du choix. La profession de viduité, ou veuvage chaste, est l'idéal prôné par l'Église. Si le veuvage pieux est loué sous toutes ses formes à l'époque mérovingienne, il implique la retraite monastique à l'époque carolingienne, avant que n'émerge au x<sup>e</sup> siècle le modèle d'une sainteté laïque menée dans le monde. Le cas de la retraite dans un monastère est réexaminé attentivement par E. Santinelli, qui y voit davantage que la manifestation du rôle protecteur de ces établissements religieux ou que la simple volonté de mener une vie spirituelle intense. Dans une perspective anthropologique bien maîtrisée, elle met l'accent sur la place des veuves au sein d'un groupe familial dont elles peuvent servir les intérêts. Ainsi, envisagée dans le cadre plus large des relations entre l'aristocratie et les monastères, la retraite des veuves vient sceller ou renforcer des liens privilégiés, des systèmes d'alliance entre parentés et communautés religieuses (p.176). La deuxième solution, pour les veuves, consiste à vivre dans le siècle sans mari. Après avoir démonté les mécanismes qui offrent cette possibilité aux veuves et montré que celles-ci pouvaient disposer de biens d'origines diverses (principalement la *dos*, les concessions maritales et la *dot*), E. Santinelli dépeint la nouvelle stature de certaines veuves à la tête d'un important patrimoine : elles agissent comme de véritables chefs de famille, assument un rôle éducatif auprès de leurs enfants, assurent la défense de leurs biens et de leurs droits en justice. C'est probablement dans cette situation que les veuves apparaissent le plus nettement comme une catégorie spécifique de femmes, le veuvage leur permettant d'aller bien au-delà du rôle traditionnellement dévolu à celles-ci. Une relecture attentive des sources montre que la solution du remariage des veuves est reconnue et autorisée tant par la législation civile que par l'Église, et que, de fait, elle correspond largement aux pratiques aristocratiques. Cette question est ici revue dans une optique sociale et anthropologique : les veuves apparaissent souvent dans les sources comme des épouses recherchées, de bons partis, compte tenu du patrimoine dont elles disposent, des droits qu'elles peuvent transmettre ou des pouvoirs qu'elles exercent. De tels atouts expliquent par exemple les premiers mariages de Robert le Pieux (p. 249). Plus qu'à limiter la pratique du remariage, la législation tend donc d'abord à la contrôler, en raison de la complexité des intérêts familiaux en jeu.
- 4 Dans la troisième partie, consacrée à une interrogation plus globale sur la place et le rôle des veuves dans la société altimédiévale, E. Santinelli met en avant leur rôle d'intermédiaires qui se vérifie à plusieurs niveaux. Les veuves occupent tout d'abord une place de choix dans la transmission de la mémoire : aux prières et donations pour le salut de l'époux défunt, vient s'ajouter la participation à une *memoria* familiale plus

large, qui se traduit par exemple par des fondations monastiques, points d'ancrage de la mémoire dynastique. Ainsi Bathilde, veuve de Clovis II, a-t-elle tenu une place importante dans la fondation des monastères de Corbie, de Jumièges et de Chelles (p. 299). Les veuves, à la croisée de plusieurs familles, sont sollicitées par leurs parents, consanguins comme affins, pour jouer le rôle d'intercesseurs spirituels. Par ailleurs, le prisme des transferts patrimoniaux témoigne de la même façon d'un rôle d'intermédiaire entre les générations (les veuves préservent un patrimoine issu de deux lignées et le transmettent à leurs enfants), et entre les familles (le remariage d'une veuve peut être lu comme le transfert d'un patrimoine d'une famille à une autre). Cependant, si les veuves apparaissent de ce point de vue comme des personnages clé, une réflexion sur le pouvoir qui leur est réellement accordé vient fortement nuancer leur importance au sein de la société du haut Moyen Âge : si des veuves ont exercé le pouvoir au nom de leurs fils mineurs, puis à leurs côtés, il n'en demeure pas moins que ce pouvoir de veuve est avant tout un pouvoir de mère, voire de grand-mère, subordonné à l'existence d'un héritier mâle et au bon vouloir de celui-ci. Ainsi Judith, longtemps influente sur son fils Charles le Chauve, est écartée du pouvoir en 842, suite au mariage du roi (p. 384). Le veuvage en tant que tel ne modifie donc pas la donne dans le domaine de l'autorité publique.

- 5 Loin de réduire le portrait des veuves à celui de « femmes explorées », cet ouvrage fournit ainsi de nombreuses clés pour appréhender et comprendre la place spécifique de ces femmes privées d'époux dans la société aristocratique du haut Moyen Âge. La grande clarté d'exposition se conjugue avec une constante volonté de nuancer finement le propos : E. Santinelli prend notamment en compte, dès que la documentation le permet, la différence des situations en fonction des échelons sociaux (p. 343, 368, 374 ou 383 par exemple). Le principal reproche que l'on peut adresser à cette étude, qui annonce en introduction l'exploration de la piste du *gender* dans l'analyse des veuves (p. 18), est de négliger quelque peu cette approche. La spécificité des veuves par rapport aux veufs aurait pu être davantage mise en valeur, alors qu'elle se limite bien souvent à des remarques ponctuelles en fin de chapitre. Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage constitue assurément une étape supplémentaire dans l'utilisation du *gender* comme outil d'analyse pertinent de la recherche historique, de même qu'il pose de solides jalons dans la perspective d'une histoire des veuves dont Scarlet Beauvalet-Boutouyrie<sup>2</sup>, pour la période moderne, a récemment montré la richesse.

---

## NOTES

1. A. Rosambert, *La veuve en droit canonique jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Jouve, 1923 et M. Parisse dir., *Veuves et veuvage dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 1993.
2. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.